

**Association pour une retraite convenable**

**Cotisations :**    **APRC**    **M-Henriette PRIGNOT**  
                         **Rés. Poincaré,**    **Apt 42 ét. 11**  
                         **145 Av. de la Libération**  
                         **33110 LE BOUSCAT**

**Siège social :**    1377 chemin Notre-Dame du Bon Remède, 84380 MAZAN

**Mars 2007**  
**N°36 (encart)**

**Directeur de publication**  
**Jean Desfonds**

**Encart "solidarité"**

...à détacher soigneusement

... à lire attentivement

... à utiliser résolument !

## Le « geste » qui sauve

Vous connaissez sans doute l'histoire que l'on raconte au sujet d'un colloque qui rassembla un jour des catholiques, des protestants, des orthodoxes, des juifs, des musulmans, des bouddhistes et bien d'autres représentants de toutes les religions répandues sur la terre.

Ils cherchèrent longtemps en vain le geste œcuménique qu'ils pourraient faire ensemble en direction de leurs contemporains.

**L'un d'eux eut finalement l'illumination** : il se leva, enleva son chapeau, et fit la quête !

Nos amis Bourguignons viennent eux aussi de nous donner l'exemple du geste qui pourrait bien nous sauver... En utilisant judicieusement une partie de notre dossier de presse, ils ont constitué un document court et accessible appelant à une solidarité concrète avec l'APRC tous ceux que la situation des AMC retraités scandalise et tous les membres de l'Église qui voudraient « nettoyer leur maison ». Ils l'envoient systématiquement à leurs connaissances : courriers postaux, mails, main à la main, tout est bon pour mobiliser leurs réseaux en vue d'une adhésion ou d'un don à notre Association !

Il faut à tout prix que chaque adhérent de l'APRC se sente appelé à les imiter.

**C'est le but de cet encart, joint au bulletin n° 36** pour la version papier, en PJ pour la version courriel.

**Il s'inspire largement du document des Bourguignons.**

**Lisez attentivement ci-dessous son mode d'emploi, puis diffusez, sans retenue !**

La lecture du présent bulletin vous aura fait entrevoir en effet combien la mobilisation de tous est importante pour nous donner les moyens de nos ambitions, de nos espoirs et de nos actions. Il n'y a pas de petit ruisseau inutile ou ridicule quand il s'agit de grossir la grande rivière.

Allez ! Un bon geste !

JD

## « Renforcer nos ressources » : mode d'emploi

**Une action concrète à la portée de chacun** Les pages 3 et 4 de cet encart sont prêtes pour être photocopiées sans aucune retenue et être envoyées à votre carnet d'adresses, dans le but de « renforcer nos ressources ». Au recto, c'est une **lettre d'information et d'explication** sur la cause que nous défendons. Au verso, c'est le mode d'emploi pour votre correspondant. Il comporte la place pour ajouter un **mot personnalisé**.

### Marche à suivre, donc :

- 1. Faire la liste**, dans votre réseau de relations, de ceux que vous pourriez informer sur l'APRC et dont vous pourriez solliciter le soutien.
- 2. Faire les photocopies** nécessaires :
  - Le **courrier** proprement dit (ci-contre)
  - Le **bulletin d'adhésion – don** (dernière page du bulletin)
- 3. Inscrire votre nom** en haut du courrier. Ajouter éventuellement un petit **mot personnel** au verso.
- 4. Expédier** les deux feuilles par tout moyen à votre convenance **ou remettre** en main propre\* !

**Imaginez que chaque adhérent trouve ne serait-ce qu'un autre adhérent !  
Quant à faire plus, beaucoup plus, c'est possible !**

Chacun doit retrousser ses manches !

\* Les commerciaux disent que le vrai papier a un « rendement » meilleur, surtout si le courrier est suivi d'un coup de fil ou d'une rencontre dans les huit jours. C'est alors, paraît-il, le gros lot assuré !

Ce courrier vous est remis par ..... membre de L'APRC

Merci de faire l'effort de le lire jusqu'au bout. Vous partagerez peut-être notre indignation et ferez ce que vous pourrez pour que cesse une injustice qui se passe sous vos yeux, peut-être dans votre « maison »...

Le but de cet envoi est de recueillir votre soutien, quelle qu'en soit la forme.

\* \* \*

1) **On désigne par « AMC » (Anciens Ministres du Culte ou Anciens Membres des Congrégations)**

les personnes qui ont été religieuses, religieux, moines, moniales ou prêtres diocésains et qui ont un jour quitté, pour des motifs de conscience ou d'exclusion, l'institution d'Église qu'elles servaient. Ces AMC relèvent, pour leur retraite, de la Caisse des Cultes : la CAVIMAC.

En 1978, en effet, contrainte par la loi de généralisation de la Sécurité Sociale, l'Église a dû entrer dans un système national de protection sociale pour son personnel « cultuel ». Malgré des courants internes voulant l'intégration au Régime général, l'Église catholique a opté pour la création d'un régime spécifique qui a le triste privilège de servir, à 65 ans (et depuis peu, à 60 ans), la retraite la plus basse de France : 349,09 € mensuels pour une carrière complète, soit moins de 80% du RMI et moins du tiers du SMIC.

Si l'État a accepté cette faible pension CAVIMAC, **corollaire des faibles cotisations**, c'est parce que les autorités religieuses ont affirmé qu'elles prendraient entièrement en charge leurs retraités, en leur fournissant tous les compléments nécessaires à un niveau de vie décent, aussi bien en nature qu'en espèces. Cette promesse a été et est tenue pour ceux qui sont restés dans leur institution religieuse, mais elle ne l'a pas été pour les AMC qui, pour cette partie de leur vie active, ne disposent que de la retraite CAVIMAC de base, sans aucun autre système complémentaire de retraite. La situation des AMC retraités est donc d'autant plus précaire que la durée de leur service ecclésiastique a été plus longue.

\* \* \*

2) Dès 1978, des AMC se sont constitués en **Association Pour une Retraite Convenable (APRC)** pour tenter de corriger ce système atypique et injuste. D'autres personnes, non AMC mais qui soutiennent les activités de l'APRC, l'ont également rejointe.

L'Association a pu, certes, au fil des années obtenir de la CAVIMAC ou des autorités religieuses, des dispositifs de secours sur fonds sociaux pour les cas de détresse matérielle avérée. Mais pour un droit à une vraie pension de retraite, elle s'est heurtée auprès de ses interlocuteurs religieux, à un immobilisme cachant à peine une volonté, consciente ou non, de faire « payer une désertion ».

**L'APRC n'a donc jamais cessé de réclamer une retraite « convenable ».** Aujourd'hui, elle énonce ainsi son modeste objectif : obtenir pour tous les assurés du régime CAVIMAC, et donc pour les AMC, au prorata de leurs années de service ecclésiastique, 85% du SMIC net, minimum de pension de tous leurs concitoyens qui ont été salariés.

\* \* \*

3) L'APRC change aujourd'hui de ton :

**Après bientôt 30 ans** de démarches tenaces où des avancées modestes donnaient à croire qu'à court ou moyen terme, les responsables catholiques allaient mettre en accord leurs pratiques internes et leur discours sur la morale sociale, L'APRC a décidé, lors de son AG de 2005, de faire appel à des arbitrages extérieurs : ceux de la justice des hommes...

Elle a saisi le Médiateur de la République, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE). Elle recourt aux médias. Quelques uns de ses adhérents assignent leurs responsables religieux devant les tribunaux de la République... Lors de son AG 2007, elle a décidé de poursuivre parallèlement une action à visée collective, en direction des décideurs politiques, administratifs et religieux, pour laquelle elle a sollicité l'appui d'un avocat (spécialiste en Droit des Cultes) et d'un universitaire (spécialiste du Droit de la Protection Sociale)

\* \* \*

Comme vous vous en doutez, toute cette mobilisation a un coût.

Pour aboutir nous avons besoin d'aide :

Il est nécessaire que les soutiens soient nombreux pour renforcer les ressources de l'Association.

Aussi,

Que vous soyez vous-même membre de l'Église catholique ou que vous soyez simplement sensible à une injustice flagrante,

Nous vous proposons trois possibilités :

1. Vous pouvez adhérer à l'APRC comme membre à part entière si vous êtes AMC
2. Vous pouvez adhérer à l'APRC comme membre associé si vous voulez soutenir notre action tout en n'étant pas « AMC » (vous recevrez le bulletin d'information).
3. Vous pouvez adresser à l'APRC un don à la hauteur de vos moyens (vous recevrez une lettre d'information avec votre reçu fiscal).

Merci d'utiliser pour cela le formulaire ci-joint (adhésion / cotisation / don).

Quels que soient vos choix et vos possibilités,

nous vous remercions pour votre solidarité et nous vous assurons de nos sentiments amicaux.

---

*N.B. Pour tout versement (cotisation ou don) l'APRC vous adressera un reçu fiscal quelques semaines avant la prochaine déclaration, ce qui vous permet d'être plus généreux si vous êtes imposable !*